

Position de la Coalition Mercosur

Introduction

Depuis juin 2017, la Suisse négocie un accord de libre-échange (ALE) avec les États du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) dans le cadre de l'AELE (Norvège, Islande, Liechtenstein et Suisse). L'économie suisse d'exportation espère obtenir ainsi un meilleur accès aux marchés sud-américains. Cependant, cet accord aura aussi des répercussions sur les familles paysannes et l'environnement dans les États du Mercosur d'une part, et sur l'agriculture suisse, les emplois dans l'industrie alimentaire et les consommateurs suisses d'autre part.

Différentes organisations ont donc créé la *Coalition Mercosur* pour que le monde politique et la société civile prennent conscience des risques d'un tel accord et proposent des solutions raisonnables. Cette coalition réunit SWISSAID, Alliance Sud, l'Union suisse des paysans USP, la Fédération romande des consommateurs FRC, la Protection suisse des animaux PSA, Public Eye, Pain pour le prochain et Uniterre.

La coalition Mercosur n'est pas opposée à l'accord en soi. Son objectif est de mettre en exergue les effets négatifs d'un tel accord et de formuler les exigences correspondantes :

Exigences de la Coalition Mercosur

I. Engagements internationaux et mandats constitutionnels

La Suisse doit assumer ses responsabilités et tout mettre en œuvre pour prévenir les répercussions dommageables d'un tel accord commercial sur l'être humain, l'environnement et les animaux. La Suisse se doit de respecter ses engagements internationaux, dont les Objectifs de développement durable et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans notamment, et ses obligations nationales (art. 104a, let. d, de la Constitution).

II. Analyse de la durabilité

Le Conseil fédéral doit effectuer une étude d'impact ex ante sur le développement durable, qui examine entre autres l'impact de l'accord de libre-échange sur les droits humains et l'environnement. L'objectif d'une telle étude est d'identifier à l'avance les risques sociaux et écologiques et de prendre des **mesures pour les éviter**. Les points suivants méritent notamment d'être examinés:

- La transparence et la participation aux négociations.
- Les gagnants et des perdants de l'accord.
- L'impact sur les droits humains (droit à l'alimentation, droit à la santé, etc.).
- L'impact de la production industrielle de viande et de soja sur les droits des petits agriculteurs, les populations autochtones et les emplois.
- L'impact de la production de viande sur le bien-être animal, la santé animale et l'environnement (déboisement, perte de la biodiversité, etc.).
- L'impact sur la sécurité alimentaire et sur les prix des denrées alimentaires en Suisse (l'hypothèse d'une baisse des prix à la consommation en Suisse doit être corroborée par une analyse ex ante).
- L'impact de la libéralisation du marché sur le volume de l'emploi et les conditions de travail (possibilité d'arrêt de la production locale et de délocalisation d'emplois) et sur les inégalités sociales dans les pays du Mercosur.
- L'impact de la perte de recettes douanières sur les budgets publics des pays du Mercosur.
- L'impact de la possibilité pour les entreprises de l'AELE de participer aux appels d'offres des pouvoirs publics dans le Mercosur.
- L'impact du renforcement des droits de propriété intellectuelle sur l'accès aux semences et aux médicaments.

III. Ligne rouge pour un accord de libre-échange

La coalition ne peut soutenir un éventuel accord de libre-échange que si les conditions minimales suivantes sont remplies :

- L'accord doit contenir un chapitre contraignant sur le développement durable qui thématise la mise en œuvre concrète des Objectifs de développement durable, des traités internationaux pertinents (y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans ; les normes internationales du travail contenues notamment dans les conventions de l'OIT ; les standards environnementaux et les droits humains) et de l'art. 104a, let. d, de la Constitution. Il doit remplir les conditions suivantes :
 - a. des objectifs ambitieux et mesurables
 - b. des mécanismes de contrôle efficaces
 - c. des mécanismes de sanction contraignants
- Renonciation des États de l'AELE aux demandes de protection des obtentions végétales (p.ex. UPOV 91 (Union for the Protection of New Varieties of Plants)).
- Importation exclusive de soja sans OGM en Suisse.
- Concessions pour les produits agricoles sensibles uniquement dans le cadre des contingents de l'OMC
- Les importations de viande doivent remplir les conditions suivantes : pas de substances augmentant le rendement ou de facteurs de croissance dans l'alimentation des animaux, pas de viande issue de la reproduction d'animaux clonés et respect des normes suisses sur la sécurité des denrées alimentaires.
- Afin de garantir la protection des consommateurs (voir le scandale de la viande avariée), la traçabilité des produits ainsi que leur transparence doivent être améliorées grâce au renforcement des contrôles et à un étiquetage systématique fournissant toutes les informations pertinentes sur les conditions de production.

Contexte

Développement durable dans les pays du Mercosur

Conséquences pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

Les pays du Mercosur illustrent à merveille comment les rivalités internationales pour la conquête de parts de marché à l'exportation provoquent, dans le secteur de l'alimentation humaine et animale, une surenchère dans l'agriculture industrielle non durable et la production intensive de viande. À court terme, les prix dérisoires atteints avec ces méthodes défient toute concurrence, si bien que les exploitations agricoles familiales sont évincées du marché. Dans les pays du Mercosur, les conditions d'exportation favorables octroyées par un accord de libre-échange profiteraient donc surtout aux géants qui exportent leurs matières premières agricoles, comme le soja et la viande bovine, en Europe.¹ Cette agriculture extrêmement industrialisée a de lourdes répercussions sur l'être humain et l'environnement. Le plus souvent, l'augmentation des exportations ne bénéficie en rien aux petits producteurs et aux populations locales, mais détériore au contraire leur situation :

Aliments pour bétail au lieu d'aliments de base : sur de nombreuses terres, les anciennes cultures d'aliments de base consommés sur le marché local, comme les haricots et le riz, ont été remplacées par le soja et le maïs destinés à l'engraissement des porcs, des bœufs et des poulets. L'élevage devient donc un concurrent direct de l'alimentation humaine. De même, la canne à sucre est cultivée pour la production d'agrocarburants et l'eucalyptus pour l'industrie de la cellulose. Le tout nuit à la sécurité alimentaire de la population. De surcroît, les marchés locaux s'effondrent sous l'effet de la production industrielle, ce qui compromet la souveraineté alimentaire des pays concernés.

¹ Source : Alliance Sud : <https://blogs.letemps.ch/isolda-agazzi/2018/02/21/a-qui-profite-laccord-de-libre-echange-avec-le-mercotur/>

Disparition de l'agriculture familiale et violation des droits humains : la demande de viande pour l'exportation intensifie la spéculation foncière dans les pays du Mercosur. Souvent, des terres sont cédées à de grandes entreprises ou même occupées illégalement. Les familles de petits producteurs et les communautés autochtones peuvent alors être chassées de leur habitat, et par la même occasion, privées de leurs moyens de subsistance.² Or il est dangereux de s'opposer à l'agriculture industrielle – les assassinats d'activistes ne sont pas rares. Un accord avec les pays du Mercosur soulève donc également la question des droits humains.³ Dans bon nombre de fermes et d'abattoirs, les conditions de travail sont effroyables et les droits du travail tout simplement bafoués.

Propriété intellectuelle et accès aux semences : les accords de libre-échange sont fréquemment utilisés pour accroître la protection de la propriété intellectuelle au-delà de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) et obliger les pays du Sud à reconnaître la Convention pour la protection des obtentions végétales de l'UPOV de 1991. Cet instrument réduit les droits des paysans par rapport aux sociétés commerciales de distribution de semences, entraînant une privatisation des semences dans les pays où, par ailleurs, les OGM sont déjà largement répandus. Étant donné que les semences paysannes sont reléguées à l'arrière-plan, la diversité des plantes agricoles s'amointrit et, considérant notamment le changement climatique, la sécurité alimentaire peut être menacée

Impact sur l'industrie et l'emploi

Dans les pays du Mercosur, les associations de producteurs, les ONG, les syndicats, les associations patronales, les académiciens, les mouvements sociaux, les politiciens et les parlementaires ont empêché pour l'instant la signature d'accords de libre-échange (avec l'UE et l'AELE) très défavorable au Mercosur. Leurs principales craintes sont les suivantes :

- Les négociations ne sont pas transparentes
- Il n'y a pas eu d'études d'impact sur les secteurs sensibles, afin d'évaluer les mesures nécessaires à la protection de la production et à l'accompagnement des emplois déplacés et transformés.
- La baisse des droits de douane envisagée est trop drastique et rapide et elle risque de démanteler les politiques industrielles et commerciales pro-développement des pays du Mercosur. En effet, leurs industries ne sont pas assez compétitives pour faire face aux importations de l'UE et de la Suisse, qui deviendraient moins chères. Actuellement, dans ces pays, les droits de douane sont de 7% en moyenne, mais ils peuvent aller jusqu'à 35%. En Argentine, par exemple, cela aurait un impact négatif sur la production nationale en général et sur certains secteurs stratégiques en particulier, comme la technologie, le transport maritime et fluvial, les travaux publics, les marchés publics, les laboratoires médicaux, l'industrie automobile et les économies régionales.
- Les mesures de promotion et protection des PME sont insuffisantes.
- En Argentine seulement, l'accord avec l'UE mettrait à risque 186'000 emplois industriels. Les accords de libre-échange entraîneraient une perte de souveraineté et menaceraient l'intégration régionale.
- L'adoption de règles d'origine flexibles pourrait entraîner la délocalisation de la production dans des pays tiers où les droits du travail ne sont pas respectés.
- La déréglementation de services stratégiques, dont les services publics, mettrait en péril le rôle pro-développement de l'Etat
- Le renforcement des droits de propriété intellectuelle rendrait plus longue, difficile et onéreuse la commercialisation de médicaments génériques.
- La libéralisation des marchés publics est un autre problème : les entreprises européennes et suisses auraient accès aux appels d'offre des entreprises étatiques car les règles que l'UE et l'AELE cherchent à inscrire dans ces accords sont celle de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics de l'OMC, qui n'a été signé par aucun pays du Mercosur. Cela entraînerait une perte de souveraineté de la part de ces Etats dans des secteurs d'intérêt vital et stratégiques. Cela vaut aussi pour la libéralisation des entreprises détenues par l'Etat, qui devraient s'ouvrir à la concurrence étrangère et fonctionner comme des entreprises privées, sans plus pouvoir assurer des fonctions de réglementation étatique.

² Source : «Warnruf aus dem Süden» (Alerte au Sud), article de Bettina Dyttrich dans le magazine Wochenzeitung, 1^{er} mars 2018.

³ Source : Fondation Heinrich Böll, Michael Briefs, novembre 2017.

Non à davantage de produits douteux dans l'assiette des consommateurs

Pour les consommateurs suisses, les récents scandales concernant des produits issus des pays du Mercosur invitent à la prudence et imposent d'ériger les garde-fous nécessaires – particulièrement dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la traçabilité et de l'étiquetage – pour garantir une transparence totale. Les termes de l'accord doivent permettre de respecter leurs attentes en termes de durabilité et de bien-être animal et ne doivent pas mettre en danger l'agriculture suisse, afin de maintenir l'accès à des produits de proximité. Enfin, l'impact positif de l'accord sur les prix à la consommation doit être démontré.

Sécurité alimentaire, traçabilité et étiquetage

La Suisse importe déjà des denrées alimentaires des pays du Mercosur, notamment de la volaille (37% vient du Brésil⁴) et du bœuf (15% de nos importations). Mais comme l'illustre le récent scandale de la viande brésilienne avariée⁵, les contrôles ne sont pas aussi stricts qu'en Suisse. De plus, certaines pratiques parfaitement illégales chez nous, comme l'utilisation de bêta-agonistes (ractopamine) ou de stimulateurs de performance antimicrobiens (antibiotiques), ou encore le clonage d'animaux d'élevage pour améliorer les cheptels⁶, sont monnaie courante dans les élevages intensifs. C'est pourquoi les termes de l'accord de libre-échange (ALE) avec le Mercosur doivent obligatoirement améliorer la traçabilité et la transparence des produits. Ceci grâce au renforcement des contrôles – permettant de garantir le respect des normes suisses de sécurité alimentaire – et à un étiquetage systématique fournissant toutes les informations pertinentes sur l'origine et les conditions de production de la viande fraîche et transformée.

Respect des attentes des consommateurs

Selon une étude de la Haute école de Lucerne⁷, 83% de la population souhaite des aliments produits dans des conditions proches de la nature et 72% accorde une grande importance à des standards élevés en matière de bien-être animal. Les parcs d'engraissement de plusieurs milliers de bêtes nourries au soja OGM, de plus en plus nombreux dans les pays du Mercosur, ne correspondent donc en rien aux attentes des consommateurs suisses. Si de tels produits viennent concurrencer davantage la viande suisse produite dans le respect des normes, voire poussent les agriculteurs suisses à abandonner certaines bonnes pratiques (p.ex. le renoncement aux fourrages OGM), le consommateur perd indéniablement en qualité. De plus, près de la moitié de la viande étant consommée au restaurant⁸ en Suisse, un étiquetage des produits emballés ne suffit pas. C'est pourquoi il est nécessaire que l'accord contribue à ce qu'aucun aliment non désiré n'atterrisse dans l'assiette des consommateurs.

Prix

La suppression d'entraves au commerce n'apporte pas toujours les bénéfices escomptés pour les consommateurs : soit les prix ne baissent pas – comme dans le cas du Cassis de Dijon⁹ – soit les distributeurs ne répercutent pas les baisses de prix. La prévision d'économiesuisse selon laquelle les consommateurs suisses bénéficieront de prix bas grâce à l'accord avec le Mercosur¹⁰ est donc à mettre très sérieusement en doute. C'est pourquoi l'administration fédérale doit mener une analyse approfondie afin d'évaluer avec rigueur les gagnants et perdants d'un éventuel accord. Comme recommandé par la Commission de gestion du Conseil national, l'évaluation des effets de l'accord ne doit pas se limiter à une estimation du potentiel d'économie en droits de douane pour les exportateurs et pour l'agriculture suisses comme c'est généralement le cas¹¹. Elle doit inclure l'impact sur les consommateurs (protection, prix, qualité, etc.) et sur l'économie en général. Pour que l'ALE soit acceptable, l'impact positif doit être démontré.

⁴ Rapport agricole 2017, <http://2017.agrarbericht.ch/fr/marche/produits-animaux/viande-et-ufs>

⁵ [La viande brésilienne sous le coup d'un embargo](#), Le Temps, 20 mars 2017

⁶ [De la viande clonée dans nos assiettes?](#), Tribune de Genève, 4 juillet 2016

⁷ [Die Erwartungen der schweizerischen Bevölkerung an die Landwirtschaft](#), étude de la Haute école de Lucerne sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG, août 2015

⁸ *Le tourisme suisse en chiffres 2017*, Fédération suisse du tourisme [FST], 2018, p.29

⁹ Alors que le Conseil fédéral tablait sur une réduction des prix des produits importés de 10% ou 2 milliards de francs, aucune incidence n'a finalement été ressentie. Voir [Baisse des prix : Le «Cassis de Dijon» débarque en 2010](#), Le Temps, 14 octobre 2009

¹⁰ [Nouvel accord de libre-échange avec le Mercosur: le conseiller fédéral et des entrepreneurs se rendent sur place](#), site internet economiesuisse consulté le 26.07.2018

¹¹ [Effets des accords de libre-échange - Rapport de la Commission de gestion du Conseil national](#), 4 juillet 2017

Les enjeux environnementaux

L'agriculture représente plus de 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ceci est principalement dû à la déforestation, à l'utilisation intensive de combustibles fossiles, d'engrais artificiels et de pesticides ainsi qu'au cheptel élevé. Si l'on tient compte de la transformation, du transport et de la réfrigération courants dans l'agriculture industrielle, ce chiffre peut même atteindre 40 %.

Situation dans les pays du Mercosur

En raison de la forte demande mondiale, la production de viande bovine a fortement augmenté dans les pays du Mercosur ces dernières années. Le Brésil, par exemple, a augmenté sa production de bœuf de 700 % depuis 2004. Plus de 600 000 km² (la superficie de la France) de forêt tropicale ont déjà été déforesté à cet effet. La région de savane du Cerrado est également sévèrement touchée.¹²

De très grandes quantités de CO₂ sont libérées par les déforestations et les monocultures suivantes. La transformation de la savane sèche en terres arables entraîne également la libération de CO₂ stocké dans le sol, ce qui a un impact majeur sur le changement climatique.

En outre, la capacité de rétention d'eau est réduite par la déforestation et l'agriculture intensive, ce qui entraîne une érosion et des pénuries d'eau. La perte de biodiversité est également énorme. Même dans le cadre d'une gestion durable, le maintien de la couche d'humus fertile est une tâche permanente. Avec les méthodes de monoculture intensive, les sols deviennent infertiles à moyen terme¹³.

Produits phytosanitaire et semences OGM

Les monocultures extensives érodent les sols, les sources d'eau s'assèchent et elles nécessitent de grandes quantités d'engrais chimiques et de pesticides. La consommation de pesticides au Brésil, par exemple, correspond à un cinquième des pesticides utilisés dans le monde et elle est environ trois à quatre fois plus élevée qu'en Europe. Des produits interdits depuis longtemps en Suisse sont également utilisés et nuisent à la qualité des sols et de l'eau ainsi qu'à la santé humaine¹⁴. Sur les 250 000 km² de superficie cultivée en soja au Brésil, 96 % sont génétiquement modifiés

Absence de législation dans les pays du Mercosur

Contrairement à la Suisse, la législation environnementale des pays du Mercosur relative à l'agriculture est sous-développée. L'élevage en parcs d'engraissement serait interdit en Suisse ne serait-ce que pour des raisons de protection des eaux et à cause des émissions concentrées d'ammoniac, tout comme l'agriculture intensive sans directives PER ainsi que l'apport de grandes quantités de produits chimiques comme le Roundup / glyphosate.¹⁵

Les vastes monocultures de blé, maïs, soja, canne à sucre, etc., sont pratiquement inutiles pour la biodiversité et expulsent la flore et la faune de régions entières. Étant donné que l'agriculture est souvent pratiquée de manière peu durable, l'érosion – qui se traduit par des couches de sol fertiles, non protégées, emportées par le vent et l'eau – constitue un problème majeur¹⁶.

Les accords de libre-échange entre les pays du Mercosur et l'UE et/ou les pays de l'AELE exacerbent les problèmes à cause de l'augmentation de la demande de viande.

¹² Source: Accord de libre-échange Suisse-Mercosur, évaluation en matière de protection des animaux, Protection Suisse des Animaux PSA, 2018

¹³ Source: Accord de libre-échange Suisse-Mercosur, évaluation en matière de protection des animaux, Protection Suisse des Animaux PSA, 2018

¹⁴ Quelle: «Das EU-Mercosur-Abkommen auf dem Prüfstand», Fritz T., MISEREOR 2017.

¹⁵ Source: Accord de libre-échange Suisse-Mercosur, évaluation en matière de protection des animaux, Protection Suisse des Animaux PSA, 2018

¹⁶ Source: Accord de libre-échange Suisse-Mercosur, évaluation en matière de protection des animaux, Protection Suisse des Animaux PSA, 2018

La protection des animaux dans les pays du Mercosur

Contrairement à la Suisse, les législations de protection des animaux des pays du Mercosur ne possèdent pas de dispositions détaillées, concrètes et complètes relatives aux conditions de détention des espèces bovine et porcine ainsi que des volailles. La majeure partie des mauvais traitements envers les animaux interdits en Suisse tels que notamment la détention permanente à l'attache, en caissons, sur sols en caillebotis intégral, en batteries, la castration sans anesthésie et douleur, les transports de plus de six heures de route sont légaux. La connaissance des rares règles existantes est faible et les contrôles réguliers de protection des animaux inexistant. Il n'y a pas de limite concernant le nombre d'animaux par bâtiment ou par exploitation comme en Suisse, de sorte que l'élevage industriel des volailles et des bovins d'engraissement est plutôt la règle que l'exception. Des rations alimentaires non appropriées à l'espèce, p. ex. l'engraissement aux céréales dans les parcs d'engraissement, sont tout aussi permises que le recours aux SPA et aux hormones pour améliorer les performances ainsi que des aliments génétiquement modifiés.

Les transports sont souvent très longs, de sorte que les animaux souffrent de conditions climatiques et météorologiques stressantes, du mauvais état des routes et des camions inadaptés. Dans les abattoirs, certaines méthodes d'étourdissement interdites en Suisse sont partiellement autorisées.¹⁷

Production de viande bovine en Argentine à titre d'exemple

Traditionnellement, les bovins passaient les 4 à 7 premiers mois de leur existence généralement dans de grands pâturages avec leurs mères. Aujourd'hui, la moitié des animaux qui ont un poids vif d'environ 200 kg est amenée dans un parc d'engraissement pendant environ trois mois. Dans ces parcs, on confine des milliers, voire des dizaines de milliers de bovins dans très peu d'espace sur des parcelles clôturées, dans la boue, sans un brin d'herbe au sol, sans toit pour se protéger de la pluie ou du soleil. Le régime alimentaire ne répond pas à leurs besoins, mais est très riche en aliments concentrés. Cet engraissement accéléré au fourrage concentré, contre nature, est non seulement problématique vu sous l'angle de la protection des animaux (santé animale!), mais extrêmement inefficace par rapport à l'engraissement des porcs ou des volailles. Pour 1 kg de prise de poids, il faut au moins 6 kg de fourrage concentré (céréales, maïs), tandis qu'il en faut seulement 2,6 kg pour un porc et 1,6 kg pour un poulet d'engraissement. Pour améliorer les performances, on a recours aux SPA. Les jeunes animaux sont emmenés à l'abattoir lorsqu'ils pèsent près de 350 kilos.

L'ancien pâturage dans la pampa humide est supplanté par l'agriculture intensive en raison de la demande croissante de viande et d'aliments pour animaux. Les pâturages restants sont utilisés encore plus intensivement, ce qui pourrait à moyen terme nuire aux sols et à l'environnement. La viande de bovins provenant de l'engraissement traditionnel au pâturage extensif où les animaux peuvent brouter pendant environ deux ans devient une denrée rare et est principalement destinée à l'exportation.

Avec la tendance à l'agriculture extensive, les paysans ont peu de chance de s'en sortir en Argentine. Les mutations structurelles sont extrêmement importantes ; en moins de 25 ans, plus de 150 000 exploitations ont disparu. Les 200 à 300 plus grands producteurs de soja d'Argentine exploitent aujourd'hui des surfaces de parfois 100 000 hectares ou plus.¹⁸

Prix bas, coûts élevés

Les prix d'achat dans les pays du Mercosur sont, certes, terriblement bas, mais le risque en matière de protection des consommateurs, de l'environnement et des animaux est extrêmement élevé. Avec la prolifération de l'élevage intensif des parcs d'engraissement au Brésil et en Argentine, la qualité de la viande se détériore. La viande autrefois très prisée des bœufs qui paissaient dans la pampa et à la croissance lente appartient de plus en plus au passé. Pas étonnant que dans les dégustations à l'aveugle la viande de bœuf d'origine suisse soit maintenant souvent meilleure que les produits d'outre-mer.

¹⁷ Source: Accord de libre-échange Suisse-Mercosur, évaluation en matière de protection des animaux, Protection Suisse des Animaux PSA, 2018

¹⁸ Source: Accord de libre-échange Suisse-Mercosur, évaluation en matière de protection des animaux, Protection Suisse des Animaux PSA, 2018

Les répercussions pour l'agriculture suisse

La sécurité alimentaire, garantie grâce à une nourriture saine et locale, représente un acquis précieux de la Suisse. Sur le marché mondial libre, la situation est moins rose. Les concurrents s'y livrent une lutte acharnée pour des parts de marché. Le dollar par tonne fait office de mesure, et le profit tient lieu de vertu. L'homme, l'environnement et la santé en font souvent les frais. La mondialisation du commerce agricole et la pression sur les prix qui en découle plongent l'agriculture dans une situation intenable sur toute la planète. Dans un tel système, ce ne sont pas les meilleurs qui réussissent, mais les moins chers.

Il y a quelque temps, nous avons pu prendre la mesure des conséquences de ce système au Brésil, premier exportateur de viande de la planète. Les grandes entreprises de transformation exportaient de la viande avariée pour survivre dans la guerre des prix à l'échelle mondiale. Les contrôles des pouvoirs publics succombent à la corruption. À la différence de son homologue brésilienne, la branche suisse de la viande a beaucoup investi dans la traçabilité, et elle mise sur la transparence et des normes de qualité élevées. Elle communique sa valeur ajoutée avec succès. Grâce à ces efforts, les consommateurs accordent une grande confiance aux produits alimentaires suisses, synonymes de qualité et de crédibilité. Une production maîtrisée et durable implique toutefois un certain travail. C'est pourquoi la viande de qualité coûte plus cher que la viande issue de la production de masse. La protection douanière actuelle se révèle indispensable pour que la différence de prix entre les produits suisses et les importations reste dans des limites raisonnables.

Bien que les quatre États du Mercosur soient considérés comme pays en voie de développement, ils disposent d'un secteur agricole hautement industrialisé et compétitif. La zone de libre-échange sud-américaine fait partie des plus grands exportateurs agricoles du monde. Un accord ne verra donc le jour que si la Suisse ouvre ses frontières aux importations alimentaires.

Par-là, elle encouragerait encore davantage la production industrielle à l'étranger, en totale contradiction avec la politique agricole suisse et le nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire. Il est utopique d'exiger de l'agriculture suisse qu'elle soit multifonctionnelle et durable tout en l'exposant à la concurrence mondiale. Il est donc impératif d'exclure les produits sensibles des accords commerciaux. Il est essentiel que les importations remplissent, preuves à l'appui, certaines exigences minimales de sécurité et de durabilité. Si le partenaire de négociation ne peut pas s'en accommoder, il n'y a aucune raison de conclure un accord. Car une agriculture durable n'est pas possible aux prix ayant cours sur les marchés internationaux !

Il ressort d'une analyse des flux de marchandises qu'en cas d'ouverture totale du marché, les prix à la production subiront une forte pression dans la quasi-totalité des segments. Le risque de substitution par des produits étrangers sera le plus important pour les produits transformés, comme le sucre ou les céréales, notamment parce qu'il est plus difficile de promouvoir leurs caractéristiques uniques auprès des consommateurs. La situation est toutefois aussi problématique dans le cas de la viande de bœuf et de poulet, car l'élevage en Suisse doit répondre à des exigences élevées, qui occasionnent aussi des coûts élevés. Pour finir, il existe aussi des produits sensibles d'origine végétale, comme des huiles, certains fruits et légumes. De plus en plus de produits frais de grande valeur sont importés par avion, comme des filets de bœuf, des myrtilles, des fraises, des légumes à grignoter, des asperges, etc. En conséquence, ce sont les prix de produits suisses qui garantissaient jusqu'alors une haute valeur ajoutée qui se retrouvent sous pression.

La Suisse importe 50 % des aliments qu'elle consomme, dont la moitié en franchise de droits de douane, le reste étant frappé de droits de douane de 6 % en moyenne. La forte dépendance des importations se révèle problématique dans l'optique de la sécurité alimentaire. Il est indispensable de réguler les importations afin de maintenir la part actuelle de la production suisse. Cela vaut tout particulièrement pour les produits sensibles, où nous disposons d'un système efficace et axé sur le marché, avec des contingents et des droits de douane. Ces derniers sont parfois élevés et représentent un défi lors de négociations. En raison de la part importante des importations et du pouvoir d'achat élevé, la Suisse offre toutefois des débouchés intéressants à ses partenaires, et elle a de quoi peser sur la balance dans les négociations.

Les paysans suisses ne s'opposent pas à des accords de libre-échange. Au contraire : ils veulent eux aussi une économie prospère et ont approuvé tous les accords conclus jusqu'à ce jour, parce que leur ligne rouge n'était pas franchie. Force est de constater qu'il a donc été possible de faire aboutir des négociations par le passé, sans pour autant sacrifier l'agriculture suisse, ni priver des milliers de familles paysannes de leurs perspectives d'avenir. En ce sens, l'USP fait confiance au Conseil fédéral pour qu'il mène d'après négociations et aspire à un accord respectant la ligne rouge à ne pas franchir.